

La concertation sur l'évolution de la politique des pôles de compétitivité

Engagée par le Gouvernement sur la base des conclusions du rapport d'évaluation des pôles de compétitivité 2009-2012 remis le 19 juin 2012.

Le rapport d'évaluation des pôles de compétitivité 2009-2012 a été remis au Gouvernement le 19 juin 2012. Il préconise de reconduire la politique des pôles de compétitivité initiée en 2005. Sur la base de ce rapport, le Gouvernement a engagé une concertation.

En ouvrant une concertation, l'objectif du Gouvernement était **d'écouter et de consulter les principaux acteurs publics et privés impliqués dans la politique des pôles de compétitivité**. Cette concertation devait permettre de fixer les principaux axes stratégiques de la troisième phase de cette politique.